

**Enseignement n° 8**  
**RÉGULATION DES NAISSANCES**  
**ET RESPECT DE LA VIE**

INTRODUCTION

Dans notre enseignement sur la procréation nous avons vu comment les conjoints devaient être les signes et les canaux de l'Amour éternel qui est à l'origine de la création d'une nouvelle personne humaine. Nous allons essayer maintenant dans une première partie de **comprendre en quel sens et de quelle manière l'acte conjugal doit demeurer ouvert à la vie**. Nous gardons présent à l'esprit les difficultés parfois crucifiantes que peuvent rencontrer certains couples à comprendre et à vivre l'enseignement de l'Église par rapport à la contraception. Dans une deuxième partie, nous essaierons de mieux comprendre la profondeur du drame de l'avortement. Dans toutes ces questions, il ne s'agit pas tant de parvenir à comprendre intellectuellement les choses, que d'entrer progressivement dans une intelligence du cœur capable de les voir dans la lumière du Christ<sup>1</sup>. Nous commencerons par une réflexion plus générale sur l'union et la fécondité.

**I. PRÉLIMINAIRES : UNION ET FÉCONDITÉ**

**1. Bien comprendre et articuler les deux significations de l'acte conjugal**

Pour mieux comprendre la doctrine sur laquelle se fonde l'enseignement d'*Humanae vitae* c'est-à-dire le « **lien indissoluble** que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, **entre les deux significations de l'acte conjugal : union et procréation** »<sup>2</sup>, il est

---

<sup>1</sup> « Nous pouvons nous demander : comment se fait-il que le monde et également de nombreux fidèles éprouvent aujourd'hui tant de difficultés à comprendre le message de l'Église, qui illustre et défend la beauté de l'amour conjugal dans sa manifestation naturelle ? (...) comme nous le savons bien, la raison elle-même ne suffit pas non plus : **c'est avec le cœur qu'il faut voir**. Seuls les yeux du cœur réussissent à saisir les exigences propres d'un grand amour, capable d'embrasser la totalité de l'être humain. C'est pourquoi le service que l'Église offre dans sa pastorale matrimoniale et familiale devra savoir orienter les couples à **comprendre avec le cœur le merveilleux dessein** que Dieu a inscrit dans le corps humain, en les aidant à accueillir ce que comporte un authentique chemin de maturation. » (Benoît XVI, *MESSAGE AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LE 40 ANNIVERSAIRE D'HUMANAE VITAE, ROME, 3-4 OCTOBRE 2008*)

<sup>2</sup> *Humanae vitae*, 12.

important de réfléchir en amont sur le lien entre union et fécondité. Dans les siècles passés, il a y eu tout un discours qui tendait à ne voir que la finalité procréative de la sexualité sous l'influence d'une vision plutôt négative de la sexualité trop vite identifiée à la convoitise de la chair. Il est important de dépasser l'opposition implicite qui demeure dans beaucoup d'esprit entre la signification unitive et la signification procréative. Il est important tout d'abord de montrer la fin ultime du mariage comme sacrement. Il nous faut aussi rappeler la grandeur de l'union à laquelle les époux sont appelés et la profondeur de la fécondité qui en découle. Nous pourrions ainsi mieux comprendre le primat de l'union des époux en Dieu tout en gardant présent à l'esprit que dans sa nature même, l'amour conjugal demande à rester ouvert à une nouvelle vie. « Qu'ils soient un en nous, eux aussi, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. » (Jn 17, 21).

### **2. Le mariage comme sacrement ordonné au salut éternel d'autrui**

Il est bon de se rappeler que le mariage est un des deux « **sacrements du service de la communion** » (CEC 1553). Ils sont ordonnés à la sanctification d'autrui. Ils sont faits d'abord pour porter un fruit de salut, un fruit qui demeure pour l'éternité. « **L'Ordre et le Mariage sont ordonnés au salut d'autrui**. S'ils contribuent également au salut personnel, c'est à travers le service des autres qu'ils le font. Ils confèrent une mission particulière dans l'Église et servent à l'édification du peuple de Dieu. » (CEC 1534). C'est pour cela que tout en affirmant que « c'est par sa nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement » (GS 48, § 1), l'Église enseigne que « les époux auxquels Dieu n'a pas donné d'avoir des enfants, peuvent néanmoins avoir une vie conjugale pleine de sens, humainement et chrétiennement. **Leur mariage peut rayonner d'une fécondité de charité**, d'accueil et de sacrifice. » (CEC 1654). Il est bon de se rappeler ici que ce qui fait la vraie valeur et la vraie fécondité d'une vie, c'est la profondeur de notre union au Christ : « Celui qui demeure en moi et en moi en lui, celui-là porte beaucoup de fruit ; car hors de moi vous ne pouvez rien faire. » (Jn 15, 5). En s'aimant l'un l'autre dans le Christ, les époux portent un fruit bien plus précieux que le seul don de la vie humaine. **Coopérer à l'œuvre de la rédemption est, en effet, plus grand encore que coopérer à l'œuvre de la création**<sup>3</sup>.

Cette coopération à l'œuvre de la rédemption peut et doit d'abord se vivre dans l'œuvre éducative : « La fécondité de l'amour conjugal s'étend aux fruits de la vie morale, spirituelle et surnaturelle que les parents transmettent à leurs enfants par l'éducation. » (CEC 1653). Mais elle la dépasse en même temps : **les époux sont appelés à porter du fruit pour la vie du monde bien au-delà de l'œuvre éducative**, même si celle-ci demeure prioritaire au sens

---

<sup>3</sup> Au sens où « l'homme est appelé à une plénitude de vie qui va bien au-delà des dimensions de son existence sur terre, puisqu'elle est la participation à la vie même de Dieu ». Il n'en reste pas moins vrai que « la profondeur de cette vocation surnaturelle révèle la *grandeur* et le *prix* de la vie humaine, même dans sa phase temporelle. En effet, la vie dans le temps est une condition fondamentale, un moment initial et une partie intégrante du développement entier et unitaire de l'existence humaine. » (Jean-Paul II, *Evangelium vitae*, 2).

de leur premier devoir d'état<sup>4</sup>. Disons qu'il y a une manière spécifique aux époux de servir la vie qui consiste précisément dans la procréation et l'éducation : il s'agit de donner la vie d'une manière totale au sens d'une vie à la fois biologique, morale et surnaturelle. Il y a là quelque chose de très beau, mais notre participation à l'œuvre du salut **prime sur tout et représente la finalité ultime de toutes nos actions, y compris de l'acte conjugal**. Autrement dit, la finalité au-dessus de toutes les autres finalités est la fécondité spirituelle par l'exercice de la charité conjugale. En tout il faut chercher d'abord le Royaume de Dieu. Ainsi une vie conjugale physiquement stérile peut être « pleine de sens ».

### 3. Le primat de la communion des époux en Dieu

Ainsi le mariage est un sacrement « au service de la communion » au sens de la communion avec Dieu et en Dieu dans la charité divine inséparable de la sanctification des personnes. Il ne s'agit pas seulement de la communion conjugale et familiale en Dieu, mais de manière plus large de la communion du Royaume dans le monde au sens où leur communion conjugale et familiale est appelée à rayonner, à faire tache d'huile. Ils sont appelés à s'unir dans l'amour de Dieu pour faire grandir le Corps mystique de l'Église dans le monde. En effet « **la communion représente la source et tout à la fois le fruit de la mission** : la communion est missionnaire et la mission est pour la communion »<sup>5</sup>. On ne peut pas séparer la communion de la mission qui communique la vie divine au monde. On peut comprendre ici que **la loi naturelle** qui veut que l'acte conjugal des époux demeure ouvert à la possibilité de procréer **est le signe de cet appel** à porter un fruit de vie surnaturelle par la profondeur de leur communion en Dieu. C'est aussi de cette manière que l'union conjugale est signe de l'union du Christ et de l'Église.

Dans notre réflexion sur la loi de l'Église concernant l'ouverture à la possibilité de procréer dans l'acte conjugal, il est important de garder présent à l'esprit que **la recherche de l'union totale corps et esprit en Dieu dans la charité doit être première**. C'est la manière spécifique aux époux de rechercher d'abord le Royaume de Dieu. En même temps **cette union conjugale en Dieu ne peut se réaliser en vérité qu'en demeurant ordonnée à la mission spécifique des époux, la procréation et l'éducation**<sup>6</sup>. Elle est et doit demeurer au service de la vie dans toutes ses dimensions. Que les époux s'aiment et s'unissent en Dieu dans l'acte conjugal en demeurant ouverts à la vie comme **des serviteurs de l'amour et de la paternité de Dieu**. C'est dans l'obéissance au dessein divin, l'abandon à Dieu, qu'ils peuvent se donner l'un à l'autre en vérité. Même s'ils ne peuvent procréer soit par stérilité physique,

---

<sup>4</sup> Comme nous le verrons à propos dans notre enseignement sur l'éducation, elle est prioritaire par rapport à d'autres engagements apostoliques dans l'Église.

<sup>5</sup> Jean-Paul II, *Christifideles laici*, 32.

<sup>6</sup> « La possibilité de procréer une nouvelle vie humaine est comprise dans le don intégral des conjoints. En effet, si chaque forme d'amour tend à diffuser la plénitude dont elle vit, l'amour conjugal a une façon particulière de se transmettre: engendrer des enfants. Ainsi, non seulement celui-ci ressemble à l'amour de Dieu, mais il participe à cet amour, qui veut se transmettre en appelant à la vie les personnes humaines. Exclure cette dimension de transmission au moyen d'une action qui vise à empêcher la procréation signifie nier la vérité intime de l'amour sponsal, par lequel se communique le don divin. » ((Benoît XVI, *MESSAGE AUX PARTICIPANTS AU CONGRÈS INTERNATIONAL POUR LE 40 ANNIVERSAIRE D'HUMANAE VITAE, ROME, 3-4 OCTOBRE 2008*).

soit incapacité psychologique ou matérielle à assumer la venue d'un nouvel enfant, leur union ainsi vécue demeure féconde de la fécondité de la charité divine qui les anime et les unit. En demeurant fidèles à leur vocation spécifique naturellement « ordonnée à la procréation et à l'éducation », ils demeurent unis au Christ et dans le Christ. Ils pourront ainsi toujours porter beaucoup de fruit en lui. **La fécondité humaine n'est pas la finalité ultime du mariage, mais plutôt un « couronnement » de l'amour des conjoints donné par Dieu.** Elle est néanmoins ce quoi l'amour conjugal doit demeurer ouvert pour s'accomplir lui-même.

## II. L'OUVERTURE À LA VIE DANS L'ACTE CONJUGAL

Essayons de voir maintenant comment ce principe du lien indissoluble entre les deux significations de l'acte conjugal peut et doit être appliqué concrètement<sup>7</sup>.

### 1. Le caractère intrinsèquement désordonné de la contraception dans le mariage

**Il est important de distinguer l'ouverture du cœur à la vie d'un côté et les actions concrètes que l'on pose de l'autre.** L'ouverture de cœur à la vie demande à s'exprimer et à se vivre concrètement dans l'acte conjugal. En dénonçant le caractère intrinsèquement désordonné de **la contraception**<sup>8</sup> dans le cadre de l'acte conjugal, l'Église ne fait rien d'autre qu'affirmer que l'acte contraceptif est en lui-même objectivement **en contradiction avec cette ouverture de cœur** à la vie requise par l'amour conjugal. À cette ouverture du cœur, elle oppose un « **langage objectivement contradictoire** »<sup>9</sup>. L'acte contraceptif possède en lui-même une signification objective<sup>10</sup> qui est en contradiction avec « la signification totale d'une

---

<sup>7</sup> *Donum vitae*, 3. On peut parler ici d'une loi naturelle au sens où elle se laisse découvrir dans l'écoute du langage du corps. Le fait que l'acte conjugal soit ordonné à la procréation est en effet clairement inscrit dans le corps de l'homme et de la femme.

<sup>8</sup> Après avoir rappelé la condamnation de l'avortement, Paul VI s'est exprimé ainsi : « Est pareillement à exclure (comme moyen licite de régulation des naissances), comme le Magistère de l'Église l'a plusieurs fois déclaré, **la stérilisation directe**, qu'elle soit perpétuelle ou temporaire, tant chez l'homme que chez la femme. Est exclue également **toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation.** Et on ne peut invoquer comme raisons valables, pour justifier des actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds, le moindre mal ou le fait que ces actes constitueraient comme un tout avec les actes féconds qui ont précédés ou qui suivront, et dont ils partageraient l'unique et identique bonté morale. En vérité, s'il est parfois licite de tolérer un moindre mal moral afin d'éviter un mal plus grand ou de promouvoir un bien plus grand, **il n'est pas permis, même pour de très graves raisons, de faire le mal afin qu'il en résulte un bien**, c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de volonté ce qui est intrinsèquement un désordre et par conséquent une chose indigne de la personne humaine, même avec l'intention de sauvegarder ou de promouvoir des biens individuels, familiaux ou sociaux. C'est donc une erreur de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond et, par conséquent, **intrinsèquement** déshonnête, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde » (*Humanae vitae*, 14).

<sup>9</sup> Selon l'expression de Jean-Paul II dans *Familiaris consortio*, 32.

<sup>10</sup> « Lorsqu'il s'agit de mettre en accord l'amour conjugal avec la transmission responsable de la vie, la moralité du comportement ne dépend donc pas de la seule sincérité de l'intention et de la seule appréciation des motifs ; mais elle doit être déterminée selon **des critères objectifs**, tirés de la nature

donation réciproque et d'une procréation à la mesure de l'homme ». Il est un acte « **intrinsèquement désordonné** »<sup>11</sup>, non parce qu'il ne respecterait pas la loi biologique<sup>12</sup> mais parce qu'il contredit objectivement l'ouverture des époux à la vie et aussi l'un à l'autre dans l'acte conjugal qui les unit<sup>13</sup>. Autrement dit, **l'usage du contraceptif ne peut qu'abîmer l'ouverture de cœur à la vie** des époux du fait de ce lien réciproque qui existe entre le cœur et les actes extérieurs. Il faut être conscient que l'enfant désiré par des époux utilisant la contraception n'est plus reçu, accueilli comme un don de Dieu, il est programmé à l'intérieur d'une mentalité techniciste donnant l'illusion de maîtriser la vie. Cela se répercute sur lui d'une manière ou d'une autre comme sur les enfants déjà conçus<sup>14</sup>.

Cela dit, la gravité morale de l'acte pour chacun dépend de la conscience qu'il a des choses<sup>15</sup> et beaucoup sont aveuglés par rapport à cette question sans qu'il y ait de mauvaise volonté de leur part du fait d'une vision fautive du lien au corps. Comme nous l'avons déjà dit précédemment, l'homme moderne a du mal à voir le lien qui existe entre le cœur et le comportement et donc à discerner les actes concrets qui ne conviennent pas<sup>16</sup>. Il juge de la valeur morale des actes en fonction de l'intention ou des conséquences de ceux-ci sans parvenir à penser qu'il puisse y avoir des actes intrinsèquement mauvais<sup>17</sup>. De plus, il faut garder présent à l'esprit **le primat du cœur sur le comportement**. On peut très bien ne pas utiliser la contraception et avoir en même temps un cœur fermé à la vie. Nul n'est à l'abri de la bonne conscience pharisienne : « Malheur à vous, scribes et Pharisiens hypocrites, qui purifiez l'extérieur de la coupe et de l'écuelle, quand l'intérieur en est rempli par rapine et intempérance ! » (Mt 23, 25). Inversement il est possible de garder un cœur ouvert à la vie tout en évitant de poser l'acte conjugal pendant les périodes de fécondité. En effet, comme nous le verrons par la suite, l'ouverture à la vie doit être faite dans la conscience de ce que représente l'accueil d'une nouvelle vie. Les époux en état de procréer, mais non d'éduquer pour des raisons matérielles ou psychiques doivent **par amour pour la vie renoncer à**

---

même de la personne et de ses actes, critères qui **respectent**, dans un contexte d'amour véritable, **la signification totale d'une donation réciproque et d'une procréation à la mesure de l'homme** » (*Humanae vitae*, n° 16.). C'est là que nous nous heurtons à la difficulté de l'homme moderne à reconnaître une signification objective à un comportement concret.

<sup>11</sup> *Humanae vitae*, n° 14.

<sup>12</sup> La loi biologique c'est-à-dire le fait que l'acte conjugal rende les époux naturellement aptes à procréer donne un signe, une indication précieuse qui soutient l'homme dans sa recherche des voies de la Sagesse. Cependant, **elle n'est que le reflet corporel d'une loi divine, appelée loi naturelle, qui est l'expression de la Sagesse et non pas le décalque de la loi biologique.**

<sup>13</sup> Cela peut expliquer le ras-le-bol de nombreuses femmes qui ne veulent plus prendre la pilule, ce qui consterne les médecins.

<sup>14</sup> « Pour préciser "d'une manière ou d'une autre" : je dirais qu'il se répercute par l'intermédiaire du positionnement parental. Les parents de cet enfant répondant à leur désir pourra-t-il être accepté, aimé pour lui-même ? Ou bien ses parents attendront-ils de lui qu'il corresponde à leur unique désir, à leur idéal ? » (Véronique de Lachapelle).

<sup>15</sup> Comme Jésus nous le fait comprendre dans la parabole de l'intendant infidèle : « Le serviteur qui, connaissant la volonté de son maître, n'aura rien préparé ou fait selon sa volonté, recevra un grand nombre de coups. Quant à celui qui, sans la connaître, aura par sa conduite mérité des coups, il n'en recevra qu'un petit nombre. » (Lc 12, 47-48).

<sup>16</sup> Sans parler du conformisme ambiant, de l'adhésion aux modèles socialement valorisés.

<sup>17</sup> Que ce soit le fait de pratiquer la masturbation, de prendre la pilule ou le fait de recourir à des formes de procréation artificielles, c'est toujours notre perception du corps qui est en jeu.

**donner la vie.** Telle est la procréation **responsable** que Dieu attend des époux<sup>18</sup>. Il faut garder aussi présent à l'esprit qu'**il y a des circonstances qui diminuent considérablement la gravité morale de l'acte**<sup>19</sup> comme le fait d'une impossibilité pratique d'utiliser les méthodes naturelles du fait de problèmes de santé<sup>20</sup>. Ce peut être la raison pour laquelle Paul VI, dans sa sagesse, n'a pas voulu affirmer que la contraception était comme tel un péché grave même si de fait, elle peut l'être, là où les cœurs sont fermés très égoïstement à la vie.

Il est important aussi de noter que Paul VI n'a porté un jugement moral négatif sur la contraception que dans le cadre du mariage et plus précisément encore de l'acte conjugal. Son enseignement, en effet, est basé sur le lien indissoluble qui existe entre l'union et la procréation. Or **ce principe joue dans les deux sens**. Autrement dit, s'il est vrai que l'union doit rester ouverte à la vie, il est vrai aussi que la procréation ne doit pas se réaliser en dehors de l'union c'est-à-dire de l'acte conjugal dans lequel l'homme et la femme, unis dans le mariage, se donnent effectivement l'un à l'autre. Ainsi en dehors du mariage, du fait qu'il n'y a pas de don et donc d'union véritable, l'ouverture à la vie n'a pas lieu d'être. **La conception doit même être évitée par respect pour la vie** puisque l'acte conjugal est le seul lieu digne de la conception d'une nouvelle personne humaine<sup>21</sup>. Cela a des conséquences importantes dans le langage à tenir pour responsabiliser les adolescents : s'ils ne savent pas se maîtriser, ils n'ont pas à prendre le risque de concevoir une nouvelle vie. Plus encore, là où à l'intérieur même du mariage, il n'y a pas de véritable acte conjugal, l'ouverture à la vie n'a pas non plus de sens. Or il n'y a d'acte conjugal que là où l'union charnelle est réalisée *humano modo* pour reprendre l'expression du code de droit canonique<sup>22</sup>. Ainsi en cas de danger de viol, la femme peut et même doit recourir à la contraception pour éviter que la conception d'une nouvelle personne humaine se réalise à l'intérieur d'un acte indigne. Les progrès de la psychologie moderne ne font que confirmer l'importance du moment de la conception pour le développement de l'enfant<sup>23</sup>.

## 2. Le sens de l'usage des méthodes naturelles

L'union conjugale est tout à la fois « ordonnée à la procréation et à l'éducation ». L'ouverture à la conception d'une nouvelle vie doit donc se vivre en gardant présent à l'esprit les

---

<sup>18</sup> Rappelons que dans le discernement de leur devoir que les époux devront faire devant Dieu « d'un commun accord », ils « prendront en considération à la fois **et leur bien et celui des enfants déjà nés ou à naître** ; ils discerneront **les conditions aussi bien matérielles que spirituelles** de leur époque et de leur situation ; ils tiendront compte enfin du bien de la communauté familiale, des besoins de la société temporelle et de l'Église elle-même. » (*Gaudium et spes*, 50, § 2).

<sup>19</sup> Rappelons que « **l'objet, l'intention et les circonstances forment les " sources ", ou éléments constitutifs, de la moralité des actes humains** » (CEC 1750). Il va de soi que là où, pour une raison médicale autre, la pilule est prescrite, il ne s'agit pas d'un acte contraceptif. Il

<sup>20</sup> Notons que cette impossibilité pratique est très rare et que le plus souvent les difficultés peuvent être surmontées si l'on se fait aider.

<sup>21</sup> Selon la doctrine de *Donum vitae* qui éclaire ainsi l'enseignement de *Humanae vitae*. Un acte de fornication ou un viol conjugal n'est pas moins indigne qu'une insémination artificielle homologuée.

<sup>22</sup> À propos du mariage qui n'est consommé, comme nous l'avons vu la dernière fois, que *si coniuges inter se humano modo posuerunt coniugalem actum*, c'est-à-dire que « si les conjoints ont posé entre eux, **de manière humaine**, l'acte conjugal » (Can. 1061)

<sup>23</sup> Il s'agit là comme dans beaucoup d'autres situations des mémoires « archaïques » enfouies dans l'inconscient qui peuvent fragiliser, à son insu, la structure psychique de la personne.

exigences de l'éducation. Il n'y a pas que les conditions physiques ou matérielles des conjoints, mais aussi leur capacité humaine à assumer l'éducation de leurs enfants, qui doit être prise en considération. C'est pourquoi tout en gardant un cœur généreusement ouvert à la vie, les conjoints peuvent avoir de multiples et « sérieux motifs » pour « espacer les naissances ». Ainsi Paul VI a voulu souligner que s'il « existe, pour espacer les naissances, de sérieux motifs dus soit aux conditions physiques ou psychologiques des conjoints, soit à des circonstances extérieures, l'Église enseigne qu'il est alors permis de tenir compte des rythmes naturels, inhérents aux fonctions de la génération, pour user du mariage dans les seules périodes infécondes et régler ainsi la natalité (...) »<sup>24</sup>. Comme le souligne Jean-Paul II, « ils se comportent comme des “ministres” du dessein de Dieu et ils usent de la sexualité en “usufruitiers”, selon le dynamisme originel de la donation “totale” sans manipulations ni altérations »<sup>25</sup>.

Le respect des rythmes naturels au niveau du comportement peut donc et doit être vécu comme **l'expression du respect intérieur** du dessein de Dieu dans une ouverture de cœur profonde à la vie<sup>26</sup>. Il incite les époux à rester disponibles au don d'une vie nouvelle en faisant passer le désir de Dieu avant leur propre désir. Certes les époux sont appelés à discerner eux-mêmes, mais ils doivent aussi garder conscience que **leur discernement n'est pas infallible**. Ainsi il ne serait pas juste, à moins de raisons médicales vraiment graves, de décider d'une manière catégorique : « Ce sera le dernier ! ». Dieu doit demeurer l'unique Maître de la vie<sup>27</sup>. Inversement le désir physique de maternité n'est pas un critère suffisant. Les époux, s'ils veulent entendre la voix de Dieu à travers la voix ténue de leur conscience, doivent s'abandonner entièrement à la volonté divine en lâchant tout ce qui resterait de désir ou de projet trop humain. **Il peut y avoir plus d'amour à accepter dans la foi la venue d'un enfant non prévu que dans un désir tout humain de maternité**<sup>28</sup>. La profondeur de notre amour est mesurée par la profondeur de notre abandon et non par la grandeur de nos

---

<sup>24</sup> *Humanae vitae*, n° 16. Autrement dit, les conjoints sont appelés à utiliser « les méthodes de régulation des naissances fondées sur l'auto-observation et le recours aux périodes infécondes » : « Ces méthodes respectent le corps des époux, encouragent la tendresse entre eux et favorisent l'éducation d'une liberté authentique » (CEC 2370). Elles favorisent l'ouverture du cœur à la vie et permettent à la femme de se donner sans rien nier de sa féminité. En France, deux méthodes sont enseignées couramment : La méthode sympto thermique, qui associe l'observation de deux signes, la glaire et la température. Site : centre de liaison des équipes de recherche. [www.cler.net/](http://www.cler.net/) La méthode Billings qui s'appuie sur l'observation exclusive de la glaire. Site : centre Billings France. [www.methode-billings.com](http://www.methode-billings.com) Pour une bonne fiabilité, il est essentiel de se FORMER en rencontrant un couple moniteurs qui va nous enseigner la méthode aborder nos motivations, le sens profond de ce choix, comment le vivre, les fruits... Pour un couple bien formé, les méthodes naturelles sont très fiables, aussi fiables que la pilule.

<sup>25</sup> *Familiaris consortio*, n° 32.

<sup>26</sup> Il va de soi comme nous l'avons déjà remarqué que les conjoints peuvent utiliser les méthodes naturelles avec une mentalité contraceptive, c'est-à-dire sans une ouverture de cœur réelle à la vie. Ils pêchent alors plus gravement que la personne qui prendrait la pilule avec des raisons graves de ne pas concevoir un nouvel enfant.

<sup>27</sup> Le fait que dans l'usage de la pilule ou le recours aux méthodes naturelles de régulation des naissances pour éviter une nouvelle conception, il reste malgré tout une probabilité de procréer rappelle que la vie est une réalité sur laquelle l'homme n'aura jamais une maîtrise totale.

<sup>28</sup> Au sens d'un désir trop « affectif » pour combler un manque ou par crainte de ne pas répondre à un modèle par exemple.

sentiments. Il ne faut pas se culpabiliser du fait de n'avoir pas désiré l'enfant au départ, mais croire que l'essentiel est dans l'ouverture de cœur. Dieu se contente de notre bonne volonté.

Vécu dans cet esprit d'abandon le respect des rythmes naturels **favorise alors la communion des époux** entre eux selon cette logique du don qui fait, qu'en s'ouvrant au Créateur dans leur ouverture à la vie, ils peuvent s'ouvrir, s'accueillir mutuellement et se donner plus profondément l'un à l'autre : « Cette discipline, propre à la pureté des époux, bien loin de nuire à l'amour conjugal, lui confère au contraire une plus haute valeur humaine. Elle favorise **l'attention à l'autre conjoint**, aide les époux à bannir l'égoïsme, ennemi du véritable amour, et approfondit leur sens de la responsabilité »<sup>29</sup>. L'expérience montre qu'il y a un vrai chemin de sanctification dans l'accueil de l'autre dans son corps, dans son rythme. C'est aussi un chemin de conversion marqué par la nécessité de s'adapter à l'autre qui n'a pas nécessairement la même sensibilité<sup>30</sup>. De plus ce respect des rythmes naturels donne aux époux l'occasion d'exercer quotidiennement leur responsabilité durant le temps de période féconde<sup>31</sup>. En même temps qu'ils se donnent et se renoncent en pratiquant « la vertu de chasteté conjugale » « d'un cœur loyal »<sup>32</sup>, les époux sont introduits dans une manière nouvelle de comprendre et de vivre leur sexualité. Celle-ci leur est rendue enrichie de valeurs spirituelles en lesquelles elle trouve son plein épanouissement. La fécondité de leur union leur apparaît de plus en plus clairement comme dépassant la simple fécondité biologique<sup>33</sup>.

---

<sup>29</sup> *Humanae vitae*, n° 21. Dans le même sens, Jean-Paul II montre que « le choix des rythmes naturels comporte l'acceptation du temps de la personne, ici du cycle féminin, et aussi l'acceptation du dialogue, du **respect réciproque**, de la responsabilité commune, de la maîtrise de soi. Accueillir le temps et le dialogue signifie reconnaître le caractère à la fois spirituel et corporel de la communion conjugale, et également vivre l'amour personnel dans son exigence de fidélité. Dans ce contexte, le couple expérimente le fait que **la communion conjugale est enrichie par les valeurs de tendresse et d'affectivité** qui constituent la nature profonde de la sexualité humaine, jusque dans sa dimension physique » (*Familiaris consortio*, n° 32).

<sup>30</sup> Il faut grandir ensemble. On peut facilement être entraîné par l'autre dans le péché. Le fait de se remettre ensemble devant le Seigneur permet de vivre les choses non pas dans la frustration, mais dans l'espérance d'une plus grande communion conjugale au travers d'un chemin de purification de l'amour. La prière conjugale est une vraie force. Le fait de vivre les choses avec le cœur tourné vers le Seigneur change tout. On fait l'expérience aussi de la répercussion que cela a sur l'ensemble de la famille.

<sup>31</sup> On perçoit ici « l'intérêt d'un dialogue à nécessairement actualiser sur leur vie sexuelle, et à purifier de tout esprit de domination. Je crois qu'il est important de montrer que c'est un chemin de joie par le dialogue, par la simplicité de vie, par l'unité corps-cœur-âme. » (Véronique de Lachapelle).

<sup>32</sup> *Gaudium et spes*, 51, § 3.

<sup>33</sup> Comme en ont témoigné Florence et Luc. Florence : « Vivre avec les MN nous a permis de vivre au jour le jour l'accueil de notre fertilité. Cela commence par l'observation quotidienne du cycle féminin et je sens que Luc m'encourage et **m'accueille telle que je suis**, avec ma fertilité au jour le jour. Cela m'a permis aussi d'accueillir la fertilité de Luc, lui qui est fertile tous les jours. » Luc : « Concrètement à chaque cycle nous nous reposons, d'une manière ou d'une autre, la question de l'accueil d'un enfant. De fait, même si notre décision n'est pas toujours remise en cause d'un mois sur l'autre, nous en reparlons vraiment, car nous sommes mis face à cette potentialité, à ce don possible de la vie. C'est tout de même émerveillant ce don de l'enfant, ce don que Dieu nous fait. » Florence : « Nous rendons grâce à Dieu pour cela, au travers de notre fertilité d'homme et de femme. Même si bien sûr, cela n'est pas toujours facile. Je pense aux périodes d'attentes, qu'il faut souvent réapprendre à vivre paisiblement, en confiance, à deux. Ainsi, nous prenons chaque jour un peu conscience que notre vocation conjugale, c'est s'ouvrir à l'autre (notre conjoint, nos enfants, ceux qui nous entourent), c'est aussi de les servir. Nous nous interrogeons souvent : est-il bien juste de ne pas nous ouvrir à l'accueil d'un nouvel enfant ? Est-ce la conséquence de nos peurs, de notre égoïsme ? Ou bien est-ce accueillir nos limites physiques, nerveuses, matérielles, humaines ? Nous cherchons à faire l'unité en

### 3. D'une fécondité humaine à une fécondité spirituelle par la croix

Cela dit, l'expérience montre que la prise en compte des rythmes naturels peut se heurter à des problèmes de santé rendant les méthodes d'auto-observation difficilement praticables, voir même quelques fois impraticables<sup>34</sup>. Ainsi même s'il reste vrai qu'en soi l'usage des méthodes naturelles constitue pour les conjoints un chemin d'épanouissement humain de leur communion conjugale, **cet usage peut aussi être marqué par la croix** et obliger à de grands sacrifices ceux qui veulent rester fidèles jusqu'au bout à la vérité du dessein de Dieu. On peut comprendre que certains n'aient pas assez de force et de sagesse pour consentir à de tels sacrifices, tout en gardant au fond de leur cœur une véritable ouverture à Dieu et à la vie<sup>35</sup>. Dieu est patient et il nous invite à l'imiter dans sa patience avec nous-même comme avec les autres. L'Église est consciente des grandes difficultés que les époux peuvent rencontrer et elle appelle les confesseurs comme les pénitents à accepter **la loi de la gradualité** dans leur difficulté à acquérir la vertu de chasteté. « Il faut une conversion continue, permanente, qui, tout en exigeant de se détacher intérieurement de tout mal et d'adhérer au bien dans sa plénitude, se traduit concrètement en une démarche conduisant toujours plus loin. »<sup>36</sup>. Elle suppose donc que l'on reste effectivement tendu vers la sainteté tout en acceptant humblement de faire l'expérience répétée de sa faiblesse<sup>37</sup>. Cette expérience est l'occasion de

---

nous, entre nous, et devant le Seigneur, lorsque nous décidons de notre projet. Presque chaque année, nous lisons un enseignement de l'Église sur ce sujet. Nous sommes touchés par sa délicatesse, même si parfois il faut le temps qu'il descende dans notre cœur. Le Seigneur Dieu nous fait confiance, il dépend de nous pour accueillir ses enfants, non seulement au moment de la conception, mais aussi tout au long de leur croissance et de leur vie. C'est avec cette conscience, exprimée par des paroles que nous choisissons librement de nous ouvrir à l'accueil d'un nouvel enfant ou bien de vivre la période de fertilité dans l'abstinence. Dans cette ouverture de cœur, que notre projet soit ou non d'accueillir un enfant, nous ouvrons souvent notre intimité conjugale à la prière d'action de grâce, à la prière de demande pour ceux qui, par choix ou non, ne peuvent concevoir (les consacrés, les couples en attente d'enfant) et plus largement ceux qui sont confiés à notre prière. »

<sup>34</sup> Au sens où la femme ne peut pas savoir durant la plus grande partie du cycle du moins si elle est féconde ou non.

<sup>35</sup> Dans de tels cas, il n'y a évidemment pas de péché grave à utiliser un préservatif étant données les circonstances, mais cela ne doit pas détourner les époux de l'appel à aller plus loin dans l'offrande de leur corps à Dieu. En tant que disciple du Christ, nous ne pouvons pas en rester à la question de savoir si c'est grave ou pas moralement, mais nous sommes appelés à profiter des épreuves pour approfondir l'amour dans le renoncement à soi.

<sup>36</sup> *Familiaris consortio*, 9. Autrement dit l'homme **se construit jour après jour** par ses choix nombreux et libres. Ainsi il comprend, aime et accomplit la loi de Dieu en suivant les étapes d'une croissance. « Il n'est pas facile pour l'homme blessé par le péché de garder l'équilibre moral. Le don du salut par le Christ nous accorde la grâce nécessaire pour **persévérer dans la recherche des vertus**. Chacun doit toujours demander cette grâce de lumière et de force, recourir aux sacrements, coopérer avec le Saint-Esprit, suivre ses appels à aimer le bien et à se garder du mal. » (CEC 1811)

<sup>37</sup> « Les époux, dans la sphère de leur vie morale, sont eux aussi appelés à **cheminer sans se lasser**, soutenus par le désir sincère et agissant de mieux connaître les valeurs garanties et promues par la loi divine, avec la volonté de les incarner de façon droite et généreuse dans leurs choix concrets. Ils ne peuvent toutefois considérer la loi comme un simple idéal à atteindre dans le futur, mais ils doivent la regarder comme un commandement du Christ Seigneur leur enjoignant de surmonter sérieusement les obstacles. « C'est pourquoi ce qu'on appelle la "loi de gradualité" ou voie graduelle ne peut s'identifier à la "gradualité de la loi », comme s'il y avait, dans la loi divine, des degrés et des formes de préceptes différents selon les personnes et les situations diverses. **Tous les époux sont appelés à la sainteté dans le mariage**, selon la volonté de Dieu, et cette vocation se réalise dans la mesure où la personne humaine est capable de répondre au précepte divin, animée d'une confiance sereine en la grâce divine

**se remettre chaque jour plus profondément à la miséricorde de Dieu** sans pour autant tomber dans l'habitude du péché ou la résignation. Notre résignation au péché, en effet, est plus grave que nos péchés eux-mêmes parce qu'elle est un manque de foi et d'espérance en la grâce de Dieu.

« Il convient encore d'avoir présent à l'esprit que, **dans l'intimité conjugale, sont impliquées les volontés de deux personnes**, mais qui sont appelées à se comporter et à penser en harmonie : **cela demande beaucoup de patience**, de sympathie et de temps. »<sup>38</sup> Sur le chemin de la sainteté, les deux ne marchent pas nécessairement au même rythme, loin de là. C'est pourquoi l'un peut être amené à porter douloureusement l'aveuglement ou la faiblesse de l'autre. Cela peut amener des tensions dans le couple. La question se pose aussi de la manière de vivre le temps d'abstinence : quelle forme de tendresse ?<sup>39</sup> Il faut penser que cette souffrance, même si elle est parfois mêlée de notre propre faiblesse, a été assumée par Celui qui a tout porté sur la Croix et qu'elle peut produire un fruit de lumière et de conversion si elle est vécue dans l'espérance et l'abandon à la miséricorde divine. Dieu voit dans le secret des cœurs : il voit ce qu'au fond de nous-mêmes nous désirons vivre même si nous n'arrivons pas encore à trouver le chemin pour le vivre.

En réalité, **il ne faut pas non plus s'étonner de la présence de la Croix** au cœur de la vie conjugale. Comme nous l'avons souligné dès le début, les époux sont appelés à une fécondité non seulement humaine, mais aussi et surtout spirituelle et celle-ci réaliser passe nécessairement par la Croix<sup>40</sup>. **Les épreuves sont là** dans notre vie **pour nous permettre d'aller plus loin dans notre abandon à Dieu** c'est-à-dire dans le véritable don de nous-mêmes. Que les époux se rappellent que ce que l'Église enseigne au sujet des sacrements de l'Ordre et du Mariage : ils ne sont pas sanctifiant par eux-mêmes mais « s'ils contribuent également au salut personnel, c'est à travers le service des autres qu'ils le font. Ils confèrent **une mission** particulière dans l'Église et servent à l'édification du peuple de Dieu. » (CEC 1534). Que cette mission soit considérée comme recherche de l'union plénière en Dieu ou comme service de la vie, elle demeure marquée par la croix puisqu'elle est **un appel à suivre le Christ** sur le chemin de l'amour le plus grand et ainsi du vrai bonheur : " ...le Sauveur des hommes, Époux de l'Église, vient à la rencontre des époux chrétiens par le sacrement du Mariage " (GS 48, § 2). Il reste avec eux, il leur donne la force de le suivre en

---

et en sa propre volonté ». De même il appartient à la pédagogie de l'Église de faire en sorte que, avant tout, les conjoints reconnaissent clairement la doctrine d'*Humanae vitae* comme norme pour l'exercice de la sexualité et s'attachent sincèrement à établir les conditions nécessaires à son observation. » (*Familiaris consortio*, 34).

<sup>38</sup> *Familiaris consortio*, 34.

<sup>39</sup> « **Se rendre attentif et disponible l'un à l'autre sous le regard de Dieu** : la « tendresse » vient tout naturellement, ses formes étant singulière pour chaque couple » (Gwenaëlle Johannes). On peut penser un peu simplement au langage de l'amour de chacun et de ce qui nourrit la communion et la joie des époux par ailleurs (un loisir partagé, un temps de prière conjugal. » (Véronique de Lachapelle).

<sup>40</sup> « Aussi le souci de transmettre la vie doit-il s'intégrer dans la totalité de la mission de la vie chrétienne, qui, sans la croix, ne peut parvenir à la résurrection. Dans ce contexte, on comprend qu'**il n'est pas possible de supprimer le sacrifice dans la vie de la famille**, mais qu'il faut au contraire l'accepter de bon cœur afin que l'amour conjugal s'approfondisse et devienne source de joie intime. » (*Ibid.*)

prenant leur croix sur eux, de se relever après leurs chutes, de se pardonner mutuellement, de porter les uns les fardeaux des autres (cf. Ga 6, 2), d'être " soumis les uns aux autres dans la crainte du Christ " (Ép 5, 21) et de s'aimer d'un amour surnaturel, délicat et fécond. **Dans les joies de leur amour et de leur vie familiale il leur donne, dès ici-bas, un avant-goût du festin des noces de l'Agneau...** » (CEC 1642).

### III. LE DRAME DE L'AVORTEMENT

La question de la contraception n'est pas séparable de celle de l'avortement. L'évolution de la société moderne a montré combien la mentalité contraceptive installe en général une mentalité « anti-vie » (y compris chez les catholiques). En même temps qu'elle abîme l'ouverture du cœur à la vie, la contraception favorise une volonté de maîtrise sur la vie qui concourt elle aussi à rendre l'avortement « légal ». Si l'individu est le maître de la vie, il doit avoir le droit de « **choisir** », il peut interrompre **volontairement** la vie en gestation. Il n'a de compte à rendre à personne et surtout pas à un hypothétique créateur.

#### 1. Foi au Dieu Créateur et Sauveur et respect inconditionnel de la vie humaine

Sans « s'engager expressément sur une affirmation d'ordre philosophique »<sup>41</sup>, le Magistère actuel de l'Église souligne avec insistance le fait que tout induit à penser **la création de l'âme dès le moment de la conception**<sup>42</sup>. De toute façon, comme Jean-Paul II le souligne « au-delà des débats scientifiques et même des affirmations philosophiques à propos desquelles le Magistère ne s'est pas expressément engagé » : « l'enjeu est si important que, du point de vue de l'obligation morale, **la seule probabilité de se trouver en face d'une personne suffirait à justifier la plus nette interdiction** de toute intervention conduisant à supprimer l'embryon humain »<sup>43</sup>.

Il est bon ici de rappeler que la vie humaine n'est pas le fruit du hasard, mais elle est toujours **le fruit d'une « prédestination »** (cf. Ép 1, 5). Nous avons ainsi l'espérance que toute vie

---

<sup>41</sup> Selon l'expression utilisée par le Cardinal Ratzinger : « Certes, aucune donnée expérimentale ne peut être de soi suffisante pour faire reconnaître une âme spirituelle ; toutefois, **les conclusions scientifiques sur l'embryon humain fournissent une indication précieuse pour discerner rationnellement une présence personnelle** dès cette première apparition d'une vie humaine : comment un individu humain ne serait-il pas une personne humaine ? Le Magistère ne s'est pas expressément engagé sur une affirmation de nature philosophique, mais il réaffirme d'une manière constante la condamnation morale de tout avortement provoqué. » (*Donum vitae*, I, 1).

<sup>42</sup> « Dès que l'ovule est fécondé, se trouve inaugurée une vie qui n'est ni celle du père ni celle de la mère, mais d'un nouvel être humain qui se développe par lui-même - Il ne sera jamais rendu humain s'il ne l'est pas dès lors. À cette évidence de toujours [...] **la science génétique moderne apporte de précieuses confirmations**. Elle a montré que, dès le premier instant, se trouve fixé le programme de ce que sera ce vivant : un homme, cet homme individuel avec ses notes caractéristiques déjà bien déterminées. Dès la fécondation, est commencée l'aventure d'une vie humaine dont chacune des grandes capacités demande du temps pour se mettre en place et se trouver prête à agir. » (*Donum vitae*, I, 1).

<sup>43</sup> *L'Évangile de la vie*, 60.

humaine est portée par un amour rédempteur. Dieu a assumé notre condition humaine jusqu'à se charger de nos maladies et de nos infirmités corporelles et spirituelles pour nous ouvrir le chemin de la vie éternelle. Toute vie est portée par un amour plus fort que le mal. **De la foi au Dieu Créateur et Sauveur découle une confiance inébranlable en la valeur de la vie et un respect inconditionnel de cette vie donnée par Dieu.** Tant que le Seigneur nous donne de vivre sur cette terre, c'est que nous avons encore un chemin à faire pour entrer dans la vraie vie : « La vie physique, par laquelle commence l'aventure humaine dans le monde, n'épuise assurément pas en soi toute la valeur de la personne, et ne représente pas le bien suprême de l'homme qui est appelé à l'éternité. Toutefois, **elle en constitue d'une certaine, manière la valeur "fondamentale"**, précisément parce que c'est sur la vie physique que se fondent et se développent toutes les autres valeurs de la personne. L'inviolabilité du droit à la vie de l'être humain innocent "depuis le moment de la conception jusqu'à la mort" est un signe et une exigence de l'inviolabilité même de la personne, à laquelle le Créateur a fait le don de la vie »<sup>44</sup> en vue de ce don le plus grand qu'est le don de la vie éternelle.

## 2. La violence se nourrit du mensonge : les terminologies fallacieuses

« Parmi tous les crimes que l'homme peut accomplir contre la vie, l'avortement provoqué présente des caractéristiques qui le rendent particulièrement grave et condamnable. (...) Mais aujourd'hui, dans la conscience de nombreuses personnes, la perception de sa gravité s'est progressivement obscurcie. »<sup>45</sup> Il est bon de prendre conscience que le combat entre la lumière et les ténèbres se joue d'abord très concrètement sur **le terrain des terminologies employées**. Soyons attentifs à **la sémantique** si nous voulons garder notre sens critique par rapport à l'esprit du monde. Les mots ne font pas qu'exprimer la pensée, ils l'induisent aussi. Actuellement **l'expression d' « avortement thérapeutique » a été longtemps et demeure parfois utilisée**<sup>46</sup> pour masquer ce qui n'est rien d'autre qu'une forme d'eugénisme, allant jusqu'à éliminer l'enfant quel que soit le moment de la grossesse au moindre doute quant à sa « normalité ». S'opposer à l'avortement revient alors à s'opposer à un acte « thérapeutique ». C'est manquer de compassion, c'est condamner égoïstement l'enfant à souffrir en refusant qu'il soit libéré de son mal grâce à la science médicale. **Une pression énorme peut ainsi s'exercer sur les consciences**<sup>47</sup>. Les « patients » comme le personnel médical se retrouvent

---

<sup>44</sup> *Donum vitae*, Introduction, 4.

<sup>45</sup> *Evangelium vitae*, 58.

<sup>46</sup> Il est convenu maintenant de parler d'intervention médicale de grossesse (IMG), mais cette expression demeure elle-même trompeuse. Il n'y a rien de médical dans le fait de tuer un innocent. Les textes de loi autorisant l'IMG font explicitement et même uniquement référence à des critères économiques. Tout se passe comme s'il allait de soi que celui qui n'est pas normal n'avait pas le droit de vivre.

<sup>47</sup> Comme le souligne Jean-Paul II : « Fréquemment, **la femme est soumise à des pressions tellement fortes qu'elle se sent psychologiquement contrainte à consentir à l'avortement**: sans aucun doute, dans ce cas, la responsabilité morale pèse particulièrement sur ceux qui l'ont forcée à avorter, directement ou indirectement. De même les médecins et le personnel de santé sont responsables, quand ils mettent au service de la mort les compétences acquises pour promouvoir la vie. » (*Ibid.* 59).

enfermés dans une logique mortifère. Il est important de se faire aider et disons plus précisément de **se faire accompagner pour avoir la force de résister à une telle pression**<sup>48</sup>.

L'expression d'avortement thérapeutique pourrait être utilisée là où le développement du fœtus cause nécessairement la mort de la mère sans espoir de pouvoir sauver l'enfant. Il en est ainsi lorsque la nidation se fait dans une des trompes de la mère. On peut ici parler d'avortement, mais à vrai dire, il n'est pas à proprement thérapeutique pour la mère, mais plutôt préventif d'un risque très grave pour la mère. On anticipe la mort du fœtus, elle-même inévitable, par **un acte qui s'apparente à la légitime défense** plus qu'à un acte thérapeutique. Il y a un acte thérapeutique pour la mère là où, comme dans le cas d'un cancer avancé, le nécessaire traitement de la maladie pour éviter la mort de la mère provoque la mort de l'enfant. Il s'agit alors d'un « **effet second non voulu** » selon l'expression traditionnellement utilisée par les moralistes. Il n'y a pas alors d'avortement puisqu'il n'y a pas de meurtre délibéré et direct. Il faudrait parler d'acte thérapeutique ayant un effet second abortif. Là où le renoncement au traitement peut permettre à la femme d'accoucher avant qu'elle ne meurt, l'Église, tout en rappelant qu'il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime, ne fait pas un devoir moral de choisir la vie de l'enfant plutôt que la vie de la mère. Il faut tenir compte des circonstances : la présence d'autres enfants encore jeunes au foyer peut légitimer le choix pour la mère de préserver sa propre vie, même s'il reste vrai que **la fécondité spirituelle du sacrifice de sa vie vécu dans la foi au Christ ne peut que rejaillir mystérieusement** sur toute la famille au-delà des souffrances psychiques que la séparation entraîne nécessairement. Il y a des décisions que l'on ne peut prendre que face au Christ dans l'écoute de l'appel qu'il adresse à chacun selon ses insondables desseins divins.

Sur ce terrain des terminologies fallacieuses il est à noter aussi de plus en plus de techniques présentées comme contraceptives sont en réalité abortives. Il s'agit non seulement des techniques intéroceptives et contragestives, mais aussi **des pilules ayant un effet à la fois contraceptif et antinidatoire** sans parler du stérilet qui a un effet évidemment abortif<sup>49</sup>.

### 3. Le drame de l'avortement

**La perte du sens de la vie dans notre société entraîne fatalement la perte du respect de la vie.** L'homme ne trouve plus en lui la force de la porter jusqu'au bout dans l'épreuve. D'où le

---

<sup>48</sup> « Je peux témoigner du désarroi psychique dans lequel se retrouvaient des patientes étant confrontées à un IMG, à la fois culpabilisées par l'insistance du gynécologue et la décision de mettre un terme à la grossesse parfois très avancée. » (Gweanëlle Johannes), « tout en ayant conscience du drame intérieur que vit la mère dans l'émotivité de sa grossesse » (Véronique de Lachapelle).

<sup>49</sup> Les pilules progestatives micro-dosées (ou microprogestatifs) peuvent être abortives dans la mesure où le microdosage ne bloque pas l'ovulation. Leur mode d'action intervient à trois niveaux : sur la glaire cervical en réduisant la pénétration des spermatozoïdes, sur les trompes en limitant la migration de l'œuf et sur l'endomètre en empêchant la nidation. Seule la pilule microprogestative « CERAZETTE (Desogestrel) » bloque l'ovulation dans environ 95% des cas. Les pilules oestroprogestatives (normo-dosées ou mini-dosées) et les pilules progestatives macro-dosées bloquent normalement l'ovulation tout en agissant sur la glaire cervicale et l'endomètre. Malgré tout, des ovulations a priori peu fréquentes peuvent survenir. Il n'existe pas suffisamment d'études référencées sur le sujet pour pouvoir quantifier de façon rigoureuse ces ovulations non bloquées (dites ovulations échappées).

drame de l'avortement, comme celui de l'euthanasie, qui résultent l'un et l'autre d'un aveuglement et d'une faiblesse liés à la non-foi et la non espérance en l'amour miséricordieux de Dieu. Il ne s'agit pas ici d'évaluer la responsabilité morale des personnes mais de mettre en évidence la racine spirituelle du mal. **Parce que l'homme n'est pas porté par la « grande espérance »**<sup>50</sup>, parce qu'il n'attend plus rien en réalité de la vie, ni pour lui, ni pour l'autre, il en vient à concevoir la suppression de la vie d'un embryon mal formé comme un bien, comme un devoir « thérapeutique » face à une vie qui, pour lui, ne vaut pas la peine d'être vécue<sup>51</sup>. De même, là où la femme ne se sent pas la force d'assumer elle-même sa maternité, il semble préférable de faire mourir que de faire adopter. Tout cela découle d'un doute profond sur la valeur de l'existence<sup>52</sup>.

Il va de soi que **la première victime de l'avortement après l'enfant est la femme elle-même**. L'avortement vient blesser ce qu'il y a de plus intime dans son cœur même si elle n'a pas une conscience claire de ce qu'elle fait : sa capacité à aimer d'un amour qui porte et prend soin. La culpabilité refoulée agit en elle comme un poison qui peut la conduire jusqu'au suicide. Le chemin de la guérison de son cœur passe non seulement par la pénitence dans la reconnaissance de sa faute, mais aussi par **l'accueil intérieur de l'enfant dans l'espérance** de le retrouver là où il n'y a plus ni deuil, ni larme, mais la joie et la paix. Comme l'a dit Jean-Paul II : « L'Église sait combien de conditionnements ont pu peser sur votre décision, et elle ne doute pas que, dans bien des cas, cette décision a été douloureuse, et même dramatique. Il est probable que la blessure de votre âme n'est pas encore refermée. En réalité, ce qui s'est produit a été et demeure profondément injuste. Mais ne vous laissez pas aller au découragement et ne renoncez pas à l'espérance. Sachez plutôt comprendre ce qui s'est passé et interprétez-le en vérité. Si vous ne l'avez pas encore fait, ouvrez-vous avec humilité et avec confiance au repentir : le Père de toute miséricorde vous attend pour vous offrir son pardon et

---

<sup>50</sup> Pour reprendre l'expression utilisée par Benoît XVI dans *Spe salvi*, 39 : « Mais dans les épreuves vraiment lourdes, où je dois faire mienne la décision définitive de placer la vérité avant le bien-être, la carrière, la possession, la certitude de la véritable, de **la grande espérance** (...) devient nécessaire. ».

<sup>51</sup> « Puisqu'il faut « jouir » à tout prix de cette vie limitée, la moindre souffrance ne peut être tolérée, intégrée. Nous vivons dans un monde « schizoïde » où principe de plaisir et principe de réalité ne peuvent s'intégrer. » (Gwenaëlle Johannes). Faute de voir l'enfant dans l'espérance que procure l'amour et le projet de Dieu sur lui, on en arrive à la réduire à notre projet humain sur lui et à déclarer comme l'a fait le responsable du Centre d'études et de conservation des œufs et du sperme (Cecos) de Cochin, Jean-Marie Kunstmann, face au désarroi des parents amenés à détruire des embryons tant désirés : « *On arrive à s'en sortir en partant du projet d'enfant, l'embryon est quelque chose à partir du moment où il a un avenir dans la tête de ses parents. Sinon on devient fou.* » (cité dans **un article du Nouvel Observateur de juin 2006 sur ces « ovnis nés des succès de la science »**), C'est l'homme qui prend la place du Créateur et donne à l'enfant non seulement sa raison et son droit de vivre, mais plus radicalement d'être quelque chose ou non.

<sup>52</sup> « **Là où l'homme a moins la perception d'être accueilli par Dieu, d'être aimé de lui, la question de savoir s'il est vraiment bien d'exister comme personne humaine ne trouve plus aucune réponse.** Le doute à propos de l'existence humaine devient toujours plus insurmontable. Là où le doute au sujet de Dieu devient dominant, le doute au sujet de l'être même des hommes suit inévitablement et nous voyons aujourd'hui comment ce doute se répand. Nous le voyons dans le manque de joie, dans la tristesse intérieure qui peut se lire sur tant de visages humains. » (Benoît XVI, Discours à la curie romaine, le 22.12.2011).

sa paix dans le sacrement de la réconciliation. C'est à ce même Père et à sa miséricorde qu'**avec espérance vous pouvez confier votre enfant.** »<sup>53</sup>

Dans notre accompagnement des personnes qui ont avorté ou qui sont tentés d'avorter, l'essentiel est d'**être d'abord témoin d'une espérance inébranlable** en la valeur et la beauté de la vie humaine<sup>54</sup>. Le secret de la victoire est là. Nos exhortations morales resteront sinon sans force. Il nous faut « voir plus loin »<sup>55</sup> pour ceux qui sont aveuglés et communiquer la lumière qui nous fait vivre. Portées par cette lumière et cet élan les personnes pourront discerner et accomplir les démarches concrètes qu'elles doivent faire, en recourant notamment à des associations compétentes.

### **Conclusion : Entrer dans la profondeur du combat spirituel**

« **Il semble presque qu'une chape d'obscurité soit venue recouvrir notre temps et ne permette pas de voir avec clarté la lumière du jour.** »<sup>56</sup> La perte du sens de Dieu comme notre origine et notre fin, entraîne nécessairement **la perte du sens de l'homme**. Nous vivons dans une société postchrétienne qui a gardé des valeurs chrétiennes, mais en a perdu les fondements. Notre société continue, notamment, à affirmer la dignité inaliénable de tout homme. Mais en réalité cette affirmation se révèle sans force parce que sans perception profonde. Il manque la lumière divine qui seule peut nous rendre **capable de percevoir l'image de Dieu en l'autre** comme l'a souligné Benoît XVI : « Si le contact avec Dieu me fait complètement défaut dans ma vie, je ne peux jamais voir en l'autre que l'autre, et je ne réussis pas à reconnaître en lui l'image divine. »<sup>57</sup>. Plus largement, il manque la perception du sens de la vie, du sens des choses. **Il manque la sagesse et l'espérance** tout à la fois. C'est pourquoi notre monde se retrouve de plus en plus froid et inhumain tout en se voulant humaniste et respectueux des droits de l'homme<sup>58</sup>.

---

<sup>53</sup> *Evangelium vitae*, 99.

<sup>54</sup> Notamment pour l'aide que les parents peuvent apporter à leur enfant encore adolescent si celui-ci conçoit un enfant hors mariage. « Il me semble très important que les enfants sachent que s'il leur arrivait une grossesse non désirée, hors mariage, les parents les aimeraient quand même et les soutiendraient, malgré le « qu'en dira-t-on », malgré la déception (des études pas aussi brillantes, des portes qui se ferment peut-être) Par exemple: une jeune fille qui voulait avorter parce qu'elle n'osait pas dire à ses parents (très catho, très surs d'eux) qu'elle était enceinte. Elle pensait qu'ils n'accepteraient jamais la situation. Un autre avait peur que ses parents ne l'aiment plus, qu'ils soient trop déçus. » (Hélène de Saint Vincent). C'est pour les parents l'occasion aussi de grandir en humilité par rapport à leur éducation...

<sup>55</sup> Comme l'a dit Benoît XVI à propos de l'éducation : « Plus que jamais sont nécessaires pour cela d'authentiques témoins et non pas de simples dispensateurs de règles et d'informations ; **des témoins qui sachent voir plus loin que les autres, parce que leur vie embrasse des espaces plus vastes**. Le témoin est celui qui vit en premier le chemin qu'il propose.... » (Benoît XVI, *Message pour la journée mondiale de la paix* 2012).

<sup>56</sup> Benoît XVI, *Message pour la journée mondiale de la paix* 2012.

<sup>57</sup> *Deus caritas est*, 18.

<sup>58</sup> Comme l'a souligné Benoît XVI, « Même si des valeurs comme la solidarité, l'engagement pour les autres, la responsabilité envers les pauvres et ceux qui souffrent sont en général indiscutés, il manque souvent la force stimulante, capable d'inciter les personnes individuelles et les grands groupes sociaux à des renoncements et à des sacrifices. La connaissance et la volonté ne vont pas nécessairement de pair. La volonté qui défend l'intérêt personnel obscurcit la connaissance et la

## L'acte conjugal et la procréation

Conscients de la profondeur du combat spirituel entre la lumière qui nous ouvre à l'espérance et les ténèbres qui nous conduisent sur un chemin de mort, prenons au sérieux l'appel de Jean-Paul II à redécouvrir la puissance de la prière et du jeûne : « Ayant cette certitude au cœur et animé par une sollicitude inquiète pour le sort de chaque homme et de chaque femme, je répète aujourd'hui à tous ce que j'ai dit aux familles engagées dans leurs tâches rendues difficiles par les embûches qui les menacent<sup>59</sup> : **une grande prière pour la vie**, qui parcourt le monde entier, **est une urgence**. Que, par des initiatives extraordinaires et dans la prière habituelle, une supplication ardente s'élève vers Dieu, Créateur qui aime la vie, de toutes les communautés chrétiennes, de tous les groupes ou mouvements, de toutes les familles, du cœur de tous les croyants ! Par son exemple, Jésus nous a lui-même montré que **la prière et le jeûne sont les armes principales et les plus efficaces contre les forces du mal** (cf. Mt 4, 1-11) et il a appris à ses disciples que certains démons ne peuvent être chassés que de cette manière (cf. Mc 929). **Retrouvons donc l'humilité et le courage de prier et de jeûner, pour obtenir que la force qui vient du Très-Haut fasse tomber les murs de tromperies et de mensonges** qui cachent aux yeux de tant de nos frères et sœurs la nature perverse de comportements et de lois hostiles à la vie, et qu'elle ouvre leurs cœurs à des résolutions et à des intentions inspirées par la civilisation de la vie et de l'amour. »<sup>60</sup>

---

**connaissance affaiblie n'est plus en mesure de revigorer la volonté.** » (Discours à la curie romaine, le 22.12.2011).

<sup>59</sup> *Lettre aux familles*, 5.

<sup>60</sup> *Evangelium vitae*, 100. En France, une association comme *Mère de miséricorde* ([www.mere-de-misericorde-france.org](http://www.mere-de-misericorde-france.org)) constitue une réponse très concrète à cet appel de Jean-Paul II. Elle est, en effet, basée sur ce principe de la puissance rédemptrice de la prière et du jeûne pour secourir des femmes tentées d'avorter.

8 – RÉGULATION DES NAISSANCES ET RESPECT DE LA VIE – ANNEXE

Dans le dialogue que nous pouvons avoir avec des personnes qui ont avorté ou qui ont fait une fausse couche, il est important de tenir un langage clair capable d'éveiller l'espérance. L'Église, en effet, nous invite actuellement à espérer le salut éternel pour les enfants morts sans le baptême. À la demande de Benoît XVI, la commission théologique internationale a publié le 19 avril 2007 un document remettant clairement en cause ce qui a été longtemps la doctrine catholique commune sans être jamais pour autant ratifié par le Magistère comme une doctrine de foi : **la théorie des limbes**. Celle-ci revient sous sa forme la plus humaine à penser comme un troisième sort possible entre le ciel et l'enfer, celui d'un bonheur naturel sans vision béatifique. Comme l'explique ce document, « alors même qu'elle sait que la voie normale pour obtenir le salut dans le Christ est le baptême *in re*, l'Église espère qu'il puisse y avoir d'autres voies pour obtenir la même fin. Puisque, **“par son Incarnation, le Fils de Dieu s'est en quelque sorte uni lui-même à tout homme”**, et puisque le Christ est mort pour tous et que tous sont en fait “appelés à une unique et même destinée, qui est divine”, **l'Église croit que “l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal”** (GS 22) »<sup>61</sup> De plus l'Église « entretient une profonde solidarité ou communion avec toute l'humanité (cf. GS 1) » et elle inclut tous les hommes dans sa prière y compris les enfants qui meurent sans baptême<sup>62</sup>. Ainsi tout nous invite à espérer que là où l'enfant est incapable de poser un acte de foi et d'espérance, autrement dit un *votum baptismi* (un désir implicite de baptême), **l'Église y supplée par sa foi et son intercession**<sup>63</sup>. Ce document souligne aussi d'une manière très belle « **la relation de solidarité** » des enfants avortés **avec les saints Innocents** et plus encore avec le Crucifié<sup>64</sup> et conclut en soulignant

---

<sup>61</sup> *L'espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême*, 6.

<sup>62</sup> « Grâce à la réforme liturgique d'après le Concile, le Missel romain a désormais une messe de funérailles pour un enfant qui meurt avant le baptême (...) De façon significative, dans l'Église grecque catholique il n'existe qu'un seul rite des funérailles pour les enfants, qu'ils soient baptisés ou qu'ils ne le soient pas encore, et l'Église prie pour tous les enfants, afin qu'ils soient reçus dans le sein d'Abraham où il n'y a ni douleur ni tristesse, mais seulement vie éternelle. » (*Ibid.*, 100).

<sup>63</sup> Tel est aussi l'enseignement du catéchisme de l'Église catholique qui rappelle en même temps l'appel pressant à présenter l'enfant au baptême : « Quant aux enfants morts sans baptême, l'Église ne peut que les confier à la miséricorde de Dieu, comme elle le fait dans le rite des funérailles pour eux. En effet, **la grande miséricorde de Dieu qui veut que tous les hommes soient sauvés** (cf. 1 Tm 2, 4), et la tendresse de Jésus envers les enfants, qui lui a fait dire : “ Laissez les enfants venir à moi, ne les empêchez pas ” (Mc 10, 14), nous permettent d'espérer qu'il y ait un chemin de salut pour les enfants morts sans baptême. D'autant plus pressant est aussi l'appel de l'Église à ne pas empêcher les petits enfants de venir au Christ par le don du saint baptême » (CEC 1261).

<sup>64</sup> « Certains enfants souffrent et meurent parce qu'ils sont victimes de la violence. Dans leur cas, nous pouvons aisément nous référer à l'exemple des saints Innocents, et discerner dans le cas de ces enfants une analogie avec le baptême de sang, qui est porteur du salut. Bien que ce fût sans le savoir, les saints Innocents ont souffert et sont morts à cause du Christ ; leurs meurtriers cherchaient à tuer l'Enfant Jésus. De même que ceux qui ont ôté la vie aux saints Innocents l'ont fait pour des motifs de crainte et d'égoïsme, de même aujourd'hui la vie des enfants, particulièrement de ceux encore à naître, est souvent mise en danger par la crainte et l'égoïsme d'autrui. En ce sens, ils entretiennent une relation de solidarité avec les saints Innocents. Bien plus, ils entretiennent une relation de solidarité avec le Christ, lui qui a dit : “En vérité je vous le dis, dans la mesure où vous l'avez fait à l'un de ces plus

## L'acte conjugal et la procréation

que ces considérations ne doivent pas être comprises comme « une justification pour retarder l'administration du baptême » qui, rappelons-le, doit se faire « dans les premières semaines » selon le code de droit canonique<sup>65</sup>.

---

petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait" (Mt 25, 40). » (*L'espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême*, 86)

<sup>65</sup> Canon 687.